



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Aides de l'Etat

Question écrite n° 5231

### Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire quel est le montant actuel des crédits dont dispose le fonds d'aide à l'expansion de la presse française pour aider les éditeurs et distributeurs à acheminer les journaux français à l'étranger. Il lui demande quelles ont été les orientations arrêtées pour la distribution des aides et quels en ont été les bénéficiaires au cours des deux années passées.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les crédits du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger se sont élevés, en 1988, comme en 1987, à 29 660 043 francs. Les orientations arrêtées pour la distribution des aides ont été, en ce qui concerne la vente au numéro assurée par les NMPP pour le compte des éditeurs : une plus grande pénétration des marchés ; une ouverture de l'éventail des titres proposés à l'exportation ; une augmentation des quantités fournies proposée aux exportateurs ; une négociation des conditions tarifaires consenties par les compagnies aériennes permettant un abaissement du coût des transports ; en ce qui concerne la vente par abonnements assurée par les éditeurs : un renouvellement des fichiers afin d'étendre la prospection des abonnements. Pour éviter une dispersion de l'aide du fonds, chaque année, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, est établie une liste limitée de pays dans lesquels des actions promotionnelles doivent être menées en priorité sans pour autant négliger l'exportation sur les autres pays. Enfin, pour obtenir le maximum d'efficacité, il est exigé des éditeurs sollicitant une aide pour la promotion de leurs publications des plans élaborés faisant apparaître, par pays, le détail des actions envisagées et leur coût. Une situation des ventes au début et à la fin de la campagne permet de vérifier l'impact de l'opération et de décider, pour l'année suivante, le maintien, l'augmentation ou la suppression de l'aide. Au cours des deux dernières années, les bénéficiaires du fonds ont été les suivants : Nouvelles Messageries de la presse parisienne, Unipresse, Gauthier-Villars, Paris-Match, Marie-Claire, L'Officiel de la couture (1988), Journal des praticiens (1988), Le Monde, Bayard Presse : La Croix et autres titres, France Outre-Mer (1987), Revue générale des routes et des aérodromes (1987), Masson, Le Figaro, Encyclopédie médico-chirurgicale, L'Avant-Scène, Presses universitaires de France, L'École, Edicef, Le français dans le monde, L'Humanité, Esprit, Groupe Express : L'Express et Lire, Malesherbes Publications, Le Guide de la famille, Economies et sociétés (1988), Missi (1988), Cahiers du cinéma, La Quinzaine littéraire, Science et vie, Groupe Expansion, Jours de France, Le Nouvel Observateur, Economie et humanisme, Asterisque, L'Équipe, Revue politique et parlementaire, Onze Première, Elle, Le Point, Entropie, Lu, Le Matin de Paris (1987), Liberation, La Recherche-l'histoire, Lettre internationale (1988), Assas-Éditions, Concours médical (1987), Le Point vétérinaire (1987), L'Ingenu (1987), Elite international, Lettre aux non-résidents (1987), Commentaire (1987), Éditions Alexandre Lacassagne (1988).

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 5231

**Rubrique** : Presse

**Ministère interrogé** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 14 novembre 1988, page 3196